

**FICHE MÉTIER**

**Éducateur de  
jeunes enfants**

**0-7  
ANS**





# Le métier d'éducateur de jeunes enfants (EJE) 0-7 ans

Sources : solidarites.gouv.fr

Spécialiste de l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles, l'éducateur de jeunes enfants est un **professionnel du travail social**, qui **accompagne des jeunes enfants**, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille.

Il contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à ses sept ans, au sein d'un collectif d'enfants et dans son environnement.

**En créant une atmosphère bienveillante, riche et motivante, il permet l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières de l'enfant.** Il contribue ainsi à leur éveil, à leur socialisation et à leur inclusion sociale.

L'EJE peut occuper une fonction de direction dans un établissement d'accueil du jeune enfant.



## LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- ✓ **Créer et mettre en oeuvre les conditions nécessaires** au développement, la santé, à la sécurité et au bien-être du jeune enfant
- ✓ **Adapter ses pratiques** en fonction des besoins individuels et des situations rencontrées
- ✓ **Soutenir les parents** dans leur rôle éducatif et parental
- ✓ **Elaborer, animer et évaluer un projet éducatif et pédagogique** en lien avec son équipe et les familles
- ✓ **Collaborer avec des équipes pluridisciplinaires**
- ✓ **Connaître le cadre réglementaire et législatif** de l'accueil du jeune enfant et de la protection à l'enfance

## APTITUDES NÉCESSAIRES

- **Sensibilité** à l'univers des tout-petits,
- **Patience** et disponibilité,
- Sens des **responsabilités**,
- Souci de la **sécurité et de l'hygiène**,
- **dynamisme** et **endurance**,
- Capacités **relationnelles**,
- Sens aigu de **l'observation**,
- Capacité **d'analyse**,
- Sens et capacité à **travailler en équipe**,
- **Pédagogie** et **créativité**,
- **Capacité à élaborer des projets**.

## OÙ EXERCER ?

- **Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques** (État, hospitalière, territoriale) emploient 60 % des EJE.
- **Crèches, relais petite enfance, bibliothèques, centres de loisirs, centres de vacances, hôpitaux, établissements d'accueil mères-enfants**, instituts médico-éducatifs (**IME**), centres médico-psychologiques (**CMPP**), lieux d'accueil enfants-parents (**LAEP**), pouponnières, maisons d'enfants à caractère social (**MECS**), **services départementaux de PMI**.

## FORMATION

Le **diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)** est obligatoire pour exercer ce métier.

Il correspond à un **niveau bac +3**. Pour accéder à la formation, les candidats doivent être titulaire du baccalauréat ou équivalent.

Chaque établissement organise ses propres modalités d'accès :

- **Formation initiale** (dont apprentissage) : inscription via **Parcoursup**, puis envoi d'un dossier.
- **Formation continue** (dont contrat de professionnalisation) : envoi d'un dossier et **entretien** permettant d'évaluer sa motivation et son aptitude à exercer la profession.

La formation se déroule sur **trois ans** en alternant :

- des heures d'enseignement théorique,
- des périodes en milieu professionnel.

# ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Les EJE peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS),
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS),
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES).

## OÙ SE RENSEIGNER ?



Pour découvrir l'intégralité de la fiche métier,  
rendez-vous sur [solidarites.gouv.fr](https://solidarites.gouv.fr)



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES  
- CHARENTE -